



**DECLARATION
ANNUELLE DES REVENUS
NON SALARIAUX ET
ASSIMILES**

Déclaration relative aux sommes versées au cours de l'année 20.....

IDENTIFICATION DU DECLARANT (ECRIRE EN LETTRES CAPITALES)

NIF _____

1. NOM – PRENOMS OU RAISON SOCIALE _____

2. ACTIVITES EXERCEES _____
(Souligner l'activité principale) _____

3. ADRESSE _____
_____ Téléphone _____

4. N° SECURITE SOCIALE | _____ | 5. N° REGISTRE DU COMMERCE | _____ |

IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE (ECRIRE EN LETTRES CAPITALES)

NIF _____

1. NOM – PRENOMS OU RAISON SOCIALE _____

2. PROFESSION OU ACTIVITE _____

3. ADRESSE _____
(Préciser au Niger ou à l'étranger) _____ Téléphone _____

MONTANT DES SOMMES VERSEES (TOUTES TAXES COMPRISES)

NATURE	MONTANT	RETENUES A LA SOURCE PAYEES	OBSERVATIONS
Honoraires et vacations			
Commissions			
Courtages			
Ristournes			
Droits d'inventeur			
Autres rémunérations			

L'obligation de déclarer, sous peine de l'application de sanctions fiscales, incombe à toutes personnes physiques ou morales ou organismes, quel que soit leur objet ou leur activité, y compris les administrations de l'Etat, **des régions**, des départements et des communes et tous les organismes placés sous le contrôle de l'autorité administrative, dès lors que les intéressés, à l'occasion de l'exercice de leur profession, versent à des tiers faisant ou non partie de leur personnel, des revenus non salariaux et assimilés. La présente déclaration doit être déposée auprès **du service des impôts territorialement compétent** avant le 1^{er} février. Le défaut de production ou la production tardive donne lieu à l'application de sanctions fiscales. Ces dispositions sont reprises sous les articles **115 à 123 de la Section V du Titre I du Livre premier du Code Général des Impôts**.